

Privatisations: 10 milliards de DH à mobiliser

- La Mamounia devrait rapporter plus de 3 milliards de DH
- La Centrale Tahaddart appartient à 48% à l'ONEE
- Le projet de loi dans le prochain conseil de gouvernement

CONTRAIREMENT à ce qui a été avancé, les recettes de la privatisation attendues en 2019 atteindront 10 milliards de DH et non 5 milliards de DH. Cette précision de taille a été faite à L'Economiste par Mohamed Benchaâbou, en marge de la Commission des finances de la Chambre des représentants vendredi en début de soirée. Ainsi, la moitié de cette enveloppe, soit 5 milliards de DH, sera injectée dans le budget de l'Etat. L'autre moitié ira au Fonds Hassan II pour le développement économique et social. Sur les entreprises à privatiser, le ministre de

l'Economie et des finances a été catégorique: la liste n'est pas encore arrêtée. Quid de Maroc Telecom? «Elle est déjà privatisée». Donc, s'il faudra céder les parts de

a enclenché la machine pour mobiliser des recettes exceptionnelles pour le difficile projet de loi de finances de 2019. Cela se fera à travers la cession ou l'ouverture du

les actifs de la vente de cet hôtel devraient «servir à amortir la dette et à améliorer la trésorerie de l'établissement».

Ensuite, la seconde entreprise à introduire sur la liste est la centrale thermique de Tahaddart, dans le nord du Maroc. D'une puissance électrique de 384 MW, cette centrale a nécessité un investissement de plus de 3 milliards de DH. Elle a été développée par l'ONEE, en partenariat avec l'espagnole Endesa et l'allemand Siemens. Le capital de la société gestionnaire Énergie électrique de Tahaddart (EET) est détenu à hauteur de 48% par l'ONEE, 32% par Endesa Generación et 20% par Siemens Project Ventures.

En tout cas, selon la note de présentation du projet de loi, cette opération consacre la poursuite du programme de privatisation dans le cadre d'une nouvelle vision. Celle-ci permet d'ouvrir le capital de certaines entreprises publiques qui s'activent dans des secteurs concurrentiels et qui ont atteint un degré de maturité avancé. «Le degré de maturité se mesure dans le secteur où elles opèrent à travers les opportunités de croissance et leur capacité à pénétrer de nouveaux marchés. Le niveau d'ouverture du secteur sur la concurrence sera également pris en compte», comme indiqué dans la note de présentation du projet de loi.

Sur le plan économique, ces entreprises publiques doivent avoir des particularités qui leur assurent une situation financière saine et durable, en ayant un minimum de rentabilité et d'opportunités de développement. Les ressources financières et les capacités d'innovation que leur procure le répertoire potentiel seront décisives.

Pour le ministre des Finances, l'idée est de confier ces deux entreprises actives dans le domaine de l'hôtellerie et de l'énergie à des opérateurs professionnels privés, marocains ou étrangers. Ceux-ci seront choisis selon leurs capacités techniques et les projets de développement qu'ils comptent réaliser. Cette opération vise également le renforcement de l'ouverture de ces deux unités à des opportunités d'investissement et à l'amélioration de leur positionnement sur le marché. □

Mohamed CHAOUI

7 établissements exclus de la liste

Le projet de loi propose également de supprimer 7 établissements de la liste des privatisables. Il s'agit de CIH bank, la société de textile de Fès CO-TEF et la société de commercialisation du charbon et du bois (Sococharbo). A cela s'ajoutent l'usine de fabrication des briques et des tuiles (BTNA), la Société chérifienne des sels (SCS) ainsi que deux hôtels que sont «Asma» et «Ibn Toumert». Ces suppressions s'expliquent par l'échec de toutes les tentatives de leurs transferts au secteur privé et cela depuis le lancement du programme de privatisation, lit-on dans la note de présentation. Certaines entreprises étaient en liquidation, d'autres ne parvenant pas à assainir leur assiette foncière ou étaient en conflit larvé avec leurs personnels. □

l'Etat dans le capital de cette société, on n'a pas besoin de la remettre sur la liste mais une décision le moment venu suffira. En tout cas, Mohamed Benchaâbou veut visiblement aller vite. Dès qu'il est arrivé à la tête de ce ministère le 20 août dernier, il

capital de certaines entreprises publiques qui ont la forme juridique de la société anonyme. Un responsable au département des Finances rappelle que le ministre veut «irriguer le marché qui est grégré».

En parallèle, le département a confectionné un projet de loi pour modifier et compléter la loi sur les privatisations datant de 1989. Le Secrétariat général du gouvernement (SGG) a diffusé ce texte auprès des ministres et des secrétaires d'Etat. Selon nos informations, ce projet de loi sera programmé au menu du prochain conseil de gouvernement. En tout cas, ce texte prévoit d'introduire deux entreprises sur la liste des privatisables. La première est le célèbre hôtel de la Mamounia de Marrakech. Ce palace, un haut lieu du tourisme de luxe et d'affaires, sera en effet cédé au privé. En fait cet établissement de luxe est une filiale de l'ONCF qui détient 65% des parts. Le reste est réparti entre la ville et le groupe CDG. Pour l'heure, rien de concret n'a été entrepris. Mais il faudra passer par une banque d'affaires pour estimer la valeur de ce bijou touristique qui fait une réputation internationale du Maroc dans ce domaine. La Mamounia date de 1923 et a été entièrement rénoverée il y a plus d'une quinzaine d'années. Des grands noms de la politique, des arts, des médias et du spectacle y ont séjourné. Une source proche du dossier rappelle que sa valorisation est estimée à plus de 3 milliards de DH. Pour elle,